

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 58 (1950)
Heft: 2

Artikel: Le bourg et le château de Mont-le-Vieux
Autor: Dubuis, Olivier
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-45185>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le bourg et le château de Mont-le-Vieux

Introduction

Il pouvait paraître inutile, après la longue étude de Louis de Charrière sur *Les Sires de Cossonay et ceux de Prangins, issus de leur famille*, publiée en 1845 dans les Mémoires et Documents de la Société d'histoire de la Suisse romande (tome V), et après les quelque quatre-vingt-dix pages écrites par le même auteur sur la *Baronnie de Rolle et Mont-le-Vieux*, parues dans la même collection en 1879 (tome XXXIV), de s'attacher de nouveau à découvrir le passé de Mont-le-Vieux.

Toutefois, nous espérons que notre petit travail sera utile ; si, à l'occasion, nous avons trouvé quelque élément nouveau dans les pièces d'archives, notre but principal a été de confronter les données des textes et l'examen du terrain auquel ils se rapportent. De Charrière avait porté son effort sur la seigneurie et ses droits, comme le laissait prévoir son sous-titre : *Etude féodale*. Nous avons cherché, de notre côté, à nous rendre compte de ce qu'étaient le château de Mont, et son bourg, passé, lui, presque inaperçu dans l'histoire.

C'est ainsi que nous souhaitons pouvoir intéresser, et peut-être aider, ceux qui se préoccupent du passé vaudois.

Localisation des ruines de Mont-le-Vieux

En lisant les travaux consacrés à partir du siècle dernier aux châteaux de Mont, on est frappé par la confusion qui règne dans l'esprit des auteurs, au sujet de ces places fortes ; jusque dans certains articles du *Dictionnaire de Mottaz*, les seigneuries de Mont-le-Vieux et de Mont-le-Grand sont fréquemment prises l'une pour l'autre. Il en est de même pour la situation des châteaux : Mont-le-Vieux se trouve tantôt au-dessus de Bugnaux, tantôt à Mont-Dessus. Si de Charrière a su fixer nettement la position de Mont-le-Grand sur le « Pain de sucre » dominant Mont-Dessus et s'il a précisé que Mont-le-Vieux se trouvait

dans le secteur de Châtel, il a malheureusement « inventé », sur la base d'une copie d'acte défectueuse, un Château des Dudes de Mont (Castrum Dudo de Mont, lisait-il) : il pensait que ce dernier était celui des Prangins, et que la ruine située droit au-dessus de Bugnaux remontait seulement à la domination savoyarde ; en 1845¹ il ne fait pas encore la distinction et voit juste ; en 1853², pensant se corriger, il tombe dans l'erreur : il fait la distinction entre le château savoyard de Mont-le-Vieux sur Bugnaux, et le fort primitif des Prangins aux Dudes, à l'ouest de Châtel ; une lettre du pasteur Dietrich, de Gimel, datant de 1849 et faisant état de la découverte aux Dudes de substructures anciennes, est un argument de plus pour l'historien. Si le terrain en question ne montre aujourd'hui aucune ruine de château, et s'il n'offre à un château médiéval qu'une bien mauvaise position, la description donnée par Dietrich n'en demeure pas moins un fait. Je pense, d'après les détails qu'il donne, qu'il s'agit des restes d'un établissement romain ; la position lui serait très favorable aussi.

Il appartenait à M. Blondel de détruire totalement la légende du Château des Dudes, en établissant que le « Dudo de Mont » utilisé par Charrière provenait d'une mauvaise lecture³. L'opinion émise par de Charrière en 1845 était la bonne ; la ruine existant sur la colline, entre Bugnaux et Châtel, est celle du château de Mont qui appartint *d'abord* à la famille de Cossonay-Prangins, *puis*, par droit de conquête, à la maison de Savoie, etc. (cf. partie historique). Rien ne nous permet, dans les documents authentiques connus, de penser que le fort de Mont-le-Vieux eut deux positions successives.

Notons en passant que l'identification des ruines en question, situées au lieu dit « Sur vieux Château » (A. T. F., 513.775/147.750, altitude 680-690 m.) et « Au Malagny » (appellation par les gens de l'endroit ; cf. partie toponymique), avec l'établissement de Mont-le-Vieux, est prouvée de manière indiscutable par le Plan de Saillaux (1780, aux Archives de Favières)⁴, où l'emplacement est intitulé « Château de Mont-le-Vieux », et

¹ *MDR*, V¹, p. 161.

² *MDR*, XIII, p. 160-164.

³ *Mélanges Charles Gilliard*, p. 221 sq.

⁴ A Bugnaux sur Rolle.

par les indications glanées ici et là dans les Grosses de reconnaissances du XV^e et du XVI^e siècle. Les ruines ont entretenu dans le pays le souvenir d'un ancien château, mais celui du bourg est complètement évaporé.

Le terrain, sis sur la commune d'Essertines, est actuellement propriété des hoirs de Rodolphe du Martheray (domaine de Favières, à Bugnaux).

Notes historiques

Sans nous proposer de refaire toute l'histoire de la seigneurie de Mont-le-Vieux et des familles qui la posséderent, nous pensons qu'un regroupement sommaire des données éparses dans les auteurs aidera le lecteur ; les éléments nouveaux que nous avons pu découvrir seront placés en cours d'exposé. Afin d'alléger le plus possible cette introduction historique, nous renvoyons au Tableau chronologique pour plusieurs dates et détails¹.

Le château de Mont-le-Vieux apparaît en 1179² en mains des seigneurs de Cossonay-Prangins, qui semblent bien avoir eu des droits dans la contrée dans la première moitié du XII^e siècle. Entre 1230 et 1235, deux fils de Jean se partagèrent le patrimoine. L'aîné, Humbert II, prit Cossonay, et Guillaume eut Prangins. Cette dernière seigneurie comprenait des droits étendus, entre autres les terres de Mont-le-Vieux et de Bioley. Guillaume étant décédé au milieu de septembre 1267, ses terres furent partagées à leur tour entre Jean, l'aîné (Prangins, avec Mont-le-Vieux et Bioley) et Aymon (Nyon) qui, dès 1284, paraît être tuteur de ses neveux de Prangins³. La famille perdit tous ses droits au sud de l'Aubonne en été 1293.

Quelle est l'origine du pouvoir des Cossonay-Prangins à La Côte et dans la région de Nyon ? est-elle plus ancienne que celle de leurs propriétés de Cossonay ?

Une charte de 1096, relative à Ulrich de Cossonay⁴, démontre que la famille possédait à Cossonay une propriété allodiale « quod habeo in pace ab avo et atavo usque in presentem diem », c'est-à-dire remontant environ à l'an 1000. Le même document cite un

¹ Cf. à la fin du travail ; ce tableau indique les sources.

² BLONDEL, *op. cit.*, p. 220.

³ Cf. Tableau.

⁴ MDR, V¹, p. 209.

parent, *consanguineus* d'Ulrich, Cono de Bansins : il pourrait être le même que Conon, dit Blanc de Bassins, frère de Leutfroy de Fruence, mentionné près de L'Isle en 1095¹ : les droits des Cossonay-Prangins à Bassins, attestés au XIII^e et très probables au XII^e siècle, remonteraient-ils ainsi au XI^e? Toutefois, l'apparition du titre « de Preingins » n'est que de 1142². Le hasard ayant joué un rôle important dans la conservation et dans la découverte des documents anciens, il me paraît osé de vouloir conclure à la priorité de Cossonay sur Prangins.

De Charrière hésite, mais estime qu'il n'y a rien d'improbable à ce que les Cossonay-Prangins descendent des Comtes des Equestres³ : il est frappé, à juste titre, par le sceau équestre sans armoiries qu'ont utilisé les seigneurs de la famille, jusqu'en plein XIII^e siècle, et qui a toutes les chances d'être en quelque sorte un blason parlant. Il remarque aussi que les sires communs de Cossonay et de Prangins n'ont porté, sur leur sceau, que le titre de Prangins. Mais, si ces observations poussent à admettre une priorité des terres du Sud-Ouest, de Charrière voit aussi que, lors du partage de 1230-1235, l'aîné eut Cossonay... ce qui semble aller à fin contraire !

De Gingins fait remonter les droits des Cossonay dans l'ancien Comté des Equestres à une inféodation faite par l'archevêque de Besançon à Humbert I de Cossonay ; le document connu qui constate la chose ne date que de 1246, mais l'historien estime avoir assez d'indices pour avancer son hypothèse⁴.

M. Rapp note, très à propos, que les Prangins avaient des alleux dans la contrée⁵, et qu'il est possible que, avant l'inféodation faite par l'archevêché, la famille ait eu des possessions dans l'ancien Comté des Equestres, à l'orient. Il attire notre attention sur ce que les terres de Mont et de Bioley ne sont jamais désignées comme des fiefs, à l'origine, et déduit en faveur des sires de Prangins que « ces deux terres étaient probablement des alleux »⁶.

¹ *Ibid.*, p. 9.

² *Ibid.*, p. 212.

³ *Ibid.*, p. 21.

⁴ *MDR*, XX, 1865, p. 140.

⁵ *MDR*, V¹, p. 348, par ex.

⁶ G. RAPP, *La Seigneurie de Prangins*, p. 20-21.

Nous admettrons donc que le domaine de Mont-le-Vieux a fait partie des propriétés primitives et patrimoniales des Cossonay-Prangins. Peut-on savoir d'où elles leur venaient ? Poser pareille question est se risquer dans l'incroyable problème posé par la disparition du vieux Comté des Equestres, héritier territorial de la Civitas Equestris romaine. Ce comté, dont les limites paraissent correspondre à celles du décanat primitif d'Aubonne, s'étendait de la Cluse à l'Aubonne et du Léman aux montagnes du Jura ; il a disparu, démembré, vers la fin du XI^e siècle. Les seigneuries d'Aubonne, de Mont-le-Grand, de Prangins, de Gex et de Divonne se formèrent sur son ancien territoire ; leurs propriétaires descendaient-ils des Comtes équestres ? De Gingins l'a pensé, du moins pour la famille primitive de Mont-le-Grand¹ ; mais de Charrière l'a contredit, avec une faveur discrète pour les Prangins (cf. plus haut). En vérité, nous n'en savons pas grand'chose : le secteur Aubonne (Trévelin)-Perroy-Mont-le-Grand paraît avoir été l'un des centres vitaux de la contrée dans le haut moyen âge : il est extrêmement curieux que le siège décanal se soit trouvé là, au XII^e siècle déjà : l'endroit est si peu central (il est à la limite même du décanat et du diocèse) qu'il devait bénéficier d'un passé important pour être le chef-lieu d'un groupe de paroisses s'étendant jusqu'au Pays de Gex. Dans cette même zone orientale, Mont-le-Grand, appelé *Vicus sancte Marie* en 996², eut ses propres curés avant d'être uni à Perroy (probablement au XIII^e siècle). Prangins, héritier d'un *fundus* romain, et situé près de l'antique cité de Nyon qui mit beaucoup de temps à se relever des destructions infligées par les Barbares, peut avoir joué un rôle primordial ; il est frappant de constater que la seigneurie de Prangins, en plein centre de l'ancien comté, était plus grande que ses sœurs de Mont-le-Grand et d'Aubonne. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que les divers domaines féodaux nés sur la terre du comté disparu plongent des racines également profondes dans le passé ; mais il faut renoncer, dans l'état actuel de notre documentation, à savoir par quels moyens (héritages, partages) les familles connues au XII^e siècle les ont eus.

¹ *MDR*, XX, p. 88-90.

² *Dynastes de Grandson*, pièces justificatives, n° 3.

Nous verrons qu'un petit bourg de refuge dut exister à Mont-le-Vieux avant la domination savoyarde : nous connaissons en 1255 un Guido de Mont vassal des Prangins, et son parent Humbert de Mont, dit de Vich¹. Développé sérieusement au début du XIV^e siècle, il dut n'avoir que peu d'importance auparavant : il ne fut jamais centre paroissial, tandis qu'Aubonne, Mont-le-Grand et Prangins le furent ; même plus tard, à notre connaissance, il n'y eut pas de chapelle en notre château. Puisque nous sommes dans le domaine ecclésiastique, je signalerai qu'un examen complet des circonscriptions paroissiales du haut moyen âge à La Côte aurait bien des chances de donner quelque lumière ; je n'ai pas eu le temps de pousser l'enquête à fond, mais je remarque la présence de plusieurs *Marthereys* entre l'Aubonne et la Promenthouse, paraissant correspondre à de fort anciennes et grandes paroisses : il faudrait faire le travail que M. Aebischer a fait pour les marthereys fribourgeois.

En 1493, Mont-le-Vieux était dans la paroisse d'Essertines, qui relevait au XIII^e siècle (peut-être déjà au XII^e ?)² du prieuré bénédictin de Saint-Jean-hors-les-Murs (Genève). Les procès-verbaux des visites de paroisses contemporaines ne mentionnent pas d'autre sanctuaire que l'église d'Essertines : il n'y a rien, ni à Châtel, ni au Bourg de Mont-le-Vieux.

Si l'origine des droits de la famille de Cossonay-Prangins à Mont est obscure, nous connaissons mieux les circonstances dans lesquelles la maison de Savoie se les est appropriés :

Nous n'avons pas à refaire ici l'historique des divergences d'intérêts qui opposèrent toujours plus gravement la famille de Prangins et la maison comtale de Savoie ; le conflit armé qui en résulta fut l'un des points de fixation les plus importants de la lutte à mort livrée entre les nobles vaudois et la puissance conquérante des Savoyards. Un cercle de fer se ferma lentement et impitoyablement sur les Prangins, animés d'un bel esprit de résistance à l'invasion aussi ferme que discrète : en 1242, Pierre de Savoie devint le suzerain d'Aubonne (qu'il achètera en 1255) ; en 1250, de Cossonay ; en 1265, de Mont-le-Grand... En 1272 Philippe de Savoie devint vassal de l'archevêque de Besançon

¹ *MDR*, V¹, p. 160.

² Cf. *Chartes genevoises*, 29 et 9.

pour Nyon, réduisant Aymon au rang de rième-vassal ; ce que ce dernier chercha à contourner par tous les moyens, pour sa ruine. Enfin, en 1291, Amédée V était propriétaire du château de Rolle depuis bien des années.

Les manœuvres désespérées d'Aymon de Prangins-Nyon pour éviter cette domination savoyarde (que l'on nous présente parfois comme un don des dieux !) le mirent dans une situation intenable : en septembre 1292, le comte conclut avec son frère, Louis de Vaud, une alliance étroite. On laisse passer la mauvaise saison et, en juin 1293, les alliés mettent le siège devant les places fortes de Nyon, Prangins, Bioley et Mont-le-Vieux. Les opérations ne traînent pas, grâce aux moyens puissants qui sont mis en action ; le 5 juillet, Nyon a succombé, et les officiers savoyards lui promettent des franchises ; le 10, le comte lui accorde les franchises de Moudon, celles qui seront données en 1315 à Mont-le-Vieux. La veille, à Nyon, Louis de Vaud fait savoir qu'il a obtenu en fief, de son frère, les châteaux de Mont et Bioley ; ce même 9 juillet, Amédée signe en faveur du baron de Vaud une reconnaissance de dette de 300 livres viennoises, « occasione expensarum factarum, quas dictus frater noster (= Louis) fecit in obsidione castri et ville Nividuni et castri Montium, et eorum captione ». Tout était fait, et bien vite...¹

Les neveux d'Aymon et ses nièces, enfants de feu Jean II de Prangins, se divisèrent : Jean, Brianca et Alyse choisirent la voie de la « collaboration », tandis que Pierre et Ancellye optèrent pour la résistance ; mais leur courage ne leur servit à rien, et le nouveau maître des lieux organisa fortement son pouvoir.

Nous ne nous occuperons pas de Nyon, que Louis I^{er} reçut en fief de son frère à la fin de 1294, avec la suzeraineté sur Mont-le-Grand. Restent Bioley et Mont-le-Vieux qui, avec leurs dépendances, continuèrent à former deux châtellenies :

Bioley, qui me paraît avoir peu retenu l'attention des historiens, se trouvait au sud-ouest de Burtigny (Atlas topographique fédéral, coord. : 508.800/146.050). Les derniers pans de murs ont disparu en 1868², mais un plan de Burtigny, levé en 1729³, donne son emplacement précis et les lignes principales de sa

¹ *MDR*, V¹, p. 181-183 ; *MDG*, XIV, p. 234, 235 ; *MDR*, XXVII, p. 37-40.

² *DHV*, I, p. 232.

³ A. C. V., *Plans*, 329, p. 121-122 et 125-126.

disposition, telles qu'elles pouvaient être examinées à cette époque : au nord était une grosse tour rectangulaire, datant probablement du XII^e siècle, mesurant environ 17-20 m., et marquée « mesure du donjon du chat : de Biolley ». Cet édifice est sur le tracé de l'enceinte et fait saillant à l'intérieur ; l'entrée de la place forte paraît s'être trouvée au pied du donjon, du côté de la Serine. Protégée par des fossés indiqués sur le plan (« les fossés du château de Biolley ») et qui l'enveloppaient complètement, la muraille de défense présente un tracé ellipsoïdal à l'occident, avec deux segments rectilignes du côté de l'orient (« vieilles murailles ») ; axe E-O : environ 110 m. sans compter les fossés ; axe N-S : environ 120 m. sans compter les fossés. Le tout est placé sous l'indication « En Biolley », reprise du reste par l'A. T. F. La Grosse de Quisard (1493) mentionne, comme faisant partie des biens d'Amédée de Viry, « *Item, motam seu casale de Bioley* ». ¹

En 1294, Biolley avait un châtelain relevant de Louis I de Vaud : Pierre Cochet ² ; toutefois, moins bien placée que Mont-le-Vieux, cette position ne tarda pas à être abandonnée. La châtellenie était déjà supprimée en 1315 ³ ; Mont resta seul et devint le centre de toutes les terres orientales prises à la famille de Prangins.

Mont-le-Vieux eut donc des châtelains, responsables devant le baron de Vaud : nous indiquons ceux que nous connaissons dans notre tableau chronologique. Comme nous le verrons dans le chapitre consacré au développement du château et du bourg, les fortifications de Mont-le-Vieux furent augmentées et le bourg fut, sinon créé, du moins sérieusement protégé. Au point de vue politique, on constate aussi des progrès : en février 1314, ou peu avant, le baron de Vaud affranchit ses sujets du château (donc du bourg) et de tout le mandement de Mont-le-Vieux, selon la charte de Moudon. En février 1314, il confirme Pierre Mestral dans ses fonctions de métral. En effet, le samedi avant la Saint-Urbain de l'an 1306 (probablement le 21 mai), Louis II de Vaud avait créé une mestralie héréditaire de Mont et l'avait inféodée à Pierre ff Etienne de Mont, dit de Layderrier, soit

¹ Fol. 323 r.

² GALBREATH, *Sceaux vaudois*, p. 147.

³ Rec. général. vaud., II, p. 5.

des Vidies, à l'est de Mont-le-Vieux¹. Ainsi, notre château eut son châtelain et son métral mais pas de vidomne : c'est par une erreur de lecture que Galbreath fait de Jean de Changins un vidomne de Mont².

Catherine de Vaud fut l'héritière de Louis II son père ; avec son mari Guillaume, comte de Namur, elle inféoda Mont-le-Vieux à Guillaume de la Baume, seigneur de l'Abergement et d'Aubonne (19 juin 1350). Un mois plus tard, le 21 juillet, ce dernier confirme en faveur de Jean Mestral de Mont, fils de François et petit-fils de Pierre, dont nous avons parlé, les lettres d'inféodation de Louis II. Le nouveau seigneur de Mont mourut en 1360 ; ses deux fils, mineurs, reçurent vraisemblablement son héritage... Toutefois, en 1374, nous voyons que notre seigneurie est entre les mains de Luque de la Baume, sœur de feu Guillaume et veuve d'Amédée I de Viry. Etudiant la Grosse de Quisard (1493), de Charrière y remarque une réserve des biens acquis depuis le 5 février de l'an 1366 : cette date lui paraît pouvoir être celle où Mont passa de l'hoirie de Guillaume à Luque, ou celle d'un quernet prêté par cette Dame³. La première hypothèse était la bonne : cela ressort d'un document dont l'historien n'avait pas eu connaissance, apparemment, le volume de la Grosse de Balay conservé aux Archives de l'Etat de Fribourg⁴.

Le volume contient deux reconnaissances prêtées par Amédée II de Viry, l'une brève et l'autre détaillée⁵ ; or, toutes deux

¹ A.C.V., Grosse Lando, f° 254 v. : « En la Videaz seu en Leyderrier. » Cf. *MDR*, XXXIV, p. 41, et *GALBREATH, Armorial vaudois*, II, p. 450, dont l'auteur se demande si cet Etienne serait le même qu'Etienne, fils de Jacques de Mont, dit Mestraz, mentionné en 1258 : la famille aurait peut-être exercé les fonctions de la métralie déjà sous les Prangins ; de cette époque, elle aurait conservé ses armes à la tour adextrée d'un avant-mur (sceau de Pierre, 1318) ; le blason à la bande componée, imitant les armes des barons de Vaud, apparaît en 1315, puis est régulièrement utilisé dès 1338. L'opinion de Galbreath est suggestive ; remarquant que la tour adextrée ou sénestrée d'un avant-mur se retrouve sur les sceaux de la châtellenie, je pense qu'elle est la « constante héraldique » de Mont-le-Vieux, et qu'elle remonte assez haut dans le passé (cf. la documentation fournie par les livres de Galbreath). La métralie restera dans la famille et finira par devenir son nom « de Mestral » vers 1600 (Mestral, Mistralis, Mestral de Mont, auparavant).

² *Sceaux vaudois*, p. 53, détails et références bibliographiques au Tableau chronologique.

³ *MDR*, XXXIV, p. 47-50.

⁴ A. E. F., n° 136, année 1404.

⁵ Cf. Bibliographie.

portent la réserve notée en 1493, exprimée en des formules parallèles, mais plus explicites. Voici les textes :

*Grosse Quisard, 321 f° v.
(en 1493)*

Exceptis acquisitis
per
quondam nobilem Gal-
lesium
et dominam Leucam de
Balma
aliosque eius antecesso-
res

atque eumdem confiten-
tem

ab anno currente mille-
simo trecentesimo sexa-
gesimo sexto die quinta
mensis februarii.

*Grosse Balay, f° 89 r.
(en 1404)*

Exceptis acquisitis
per
dictum Gallesium eius
patrem
et dominam Leucam
eius aviam

que non reperirentur
esse de feudo dicti do-
mini nostri comitis.

*Grosse Balay, f° 134 v.
(en 1404)*

Exceptis acquisitis factis
per

suos predecessores seu
per illos a quibus cau-
sam habet

post infeudationem de
ipsis factam domine
Leuce de Balma eius
avie paterne per bone
memorie dominum Ame-
deum de Sabaudia co-
mitem avium paternum
domini nostri moderni
que non reperirentur
esse de feudo dicti do-
mini nostri comitis.

Il ressort nettement de la confrontation des textes que la date du 5 février 1366 (1367) n'est pas celle d'un quernet perdu, mais bien celle où Mont-le-Vieux passa des héritiers directs de feu Guillaume de la Baume à la veuve d'Amédée I de Viry, ceci par inféodation faite par le comte de Savoie Amédée VI. Les motifs de cet acte restent inconnus.

La seigneurie resta propriété des Viry jusqu'en 1528¹; au début, il paraît y avoir eu revendication de la part de la famille de La Baume. Selon Foras², un arbitrage du 23 octobre 1402 mit fin à une contestation entre Amédée II de Viry et Jean de la Baume qui réclamait le château et la châtellenie de Mont; ces biens furent confirmés à Amédée par l'arbitrage.

¹ Cf. Tableau chronologique.

² *Armorial de Savoie*, V, p. 366.

Le château fut incendié lors de l'invasion du Pays de Vaud par les troupes suisses, en automne 1475 : les comptes de la ville inférieure de Lausanne (1475-1476)¹ mentionnent que plusieurs forts furent détruits par le feu par les « Alemani », entre autres « castraque Morgie, *Moncium veteris et non (nulla) in costa Gebenne* ». M. Richard Berger, maître au collège de Morges, cite dans un article publié pendant la guerre par la *Patrie Suisse*, un document trouvé aux Archives d'Etat de Genève et contemporain des guerres de Bourgogne : il dit que, le dimanche 22 octobre 1475, les Bernois et les Fribourgeois brûlèrent les deux châteaux de Mont, de la Sarra et d'autres de la même contrée. La pièce mentionnée par M. Berger est-elle d'une grande rigueur historique ? peut-être ; il faudrait la soumettre à un examen serré, car la date du 22 octobre est assez surprenante ; ce qui me laisse perplexe, c'est que la colonne venant d'Yverdon par La Sarra et Cossonay ne prit Morges que le 27 octobre ; elle y resta trois jours, avant de se retourner sur Lausanne. L'incendie des châteaux de Mont semble logiquement avoir été allumé entre le 28 et le 30 octobre, si l'on tient compte de la marche générale des colonnes « allemandes ».

Détruit dans la seconde moitié d'octobre 1475, une dizaine d'années après l'achat du château de Rolle par les de Viry, le fort de Mont-le-Vieux ne fut pas restauré ; il est vrai que les Grosses de Quisard et de Lando, postérieures à l'incendie, parlent encore du château et du bourg de Mont, alors qu'elles disent « la motte, soit le chesal du château de Bioley » ; cela ne signifie pas que Mont ait été remis en état : les reconnaissances relatives au bourg montrent qu'il était complètement abandonné et, d'autre part, les sondages que nous avons faits dans le donjon ont révélé les débris de poêle de 1440-1450, contenus dans une couche de débris calcinés très épaisse ; si cette couche datait d'un deuxième incendie (supposition gratuite), on n'y verrait pas les restes d'un fourneau fragile installé au milieu du XV^e siècle et certainement ruiné par l'incendie de 1475.

Du reste, dix ans à peine plus tard, le 20 novembre 1484, les seigneuries de Rolle, Mont-le-Vieux et Coppet furent réunies en une seule baronnie ; notre château n'avait plus guère de

¹ *MDR*, XXVIII, p. 247.

raison d'être relevé de son désastre. Lors de la campagne contre les chevaliers de la Cuiller, puis lors de l'invasion bernoise de 1536, on ne parle plus d'un château de Mont-le-Vieux.

Le 2 mai 1528, Michel de Viry vendit Mont au duc de Savoie ; la seigneurie passa à Nicolas de Diesbach, évêque de Bâle, puis à Jean-Amédée de Beaufort qui l'avait lors de la conquête bernoise. A la fin de la première moitié du XVI^e siècle, le comte de Gruyère paraît avoir eu des droits temporaires sur notre Mont ; mais ce n'est pas à nous de retracer cette histoire. Disons seulement que Jean de Steiger, trésorier de Berne, acheta la seigneurie en 1558 ; elle resta dans sa descendance jusqu'en 1736, passant à d'autres Steiger alors, puis aux Kirchberg (1784), qui la perdirent lors de la liquidation des biens féodaux, en 1798¹. Le Plan de Saillaux donne l'état des lieux en 1780.

Le 2 mai 1802, les Bourla-Papeys détruisirent les archives ; le catalogue donné par Charrière nous apprend la gravité extrême que cet anéantissement malheureux a pour l'histoire².

De l'année 1838, nous avons une lithographie de J.-F. Wagner, nous montrant un château mieux conservé que de nos jours, mais les restes sont déjà si misérables que l'on ne peut en tirer parti archéologiquement³. Livré à des carriers amateurs, qui démolirent les murs pour récupérer les pierres, la ruine allait à sa disparition quand elle fut achetée par Eugène Dumartheray (11 décembre 1890)⁴.

Le terrain a été l'objet de quelques sondages superficiels, faits sur la Motte en 1867 par l'instituteur Gachet, de Bugnaux : on trouva quelques fragments de catelles du poêle dont nous reparlerons plus loin. Nos travaux ont commencé le 11 août 1946.

Questions de toponymie

Notre château apparaît d'abord sous le toponyme simple de « Mont », employé tantôt au singulier, tantôt au pluriel. Même quand l'adjonction d'un qualificatif (-le-Vieux) deviendra courante, le nom simple sera encore employé parfois. Le toponyme

¹ Détails dans CHARRIÈRE, *MDR*, XXXIV.

² *MDR*, XXXIV, p. 120-122.

³ Reproduite dans BOURGEOIS, *Châteaux vaudois*, p. 26.

⁴ Cf. MARTIGNIER et DE CROUSAZ, *Dictionnaire*, article Mont-le-Vieux.

de Mont (-le-Grand) se présente dans des conditions semblables, d'abord seul, puis généralement accompagné d'un qualificatif. Jusque dans le cours du XIV^e siècle, les deux établissements sont donc fort difficiles à distinguer dans les textes : seule la mention des propriétaires ou des dépendances (mais celles-ci s'interpénètrent...) permet de savoir duquel des deux châteaux il est question. Faute de précisions, certains textes demeurent inutilisables.

L'origine de cette appellation commune est dans le fait que les habitants du pays, au moyen âge comme aujourd'hui, nomment « les Monts » toute la colline allant du Seugey au Signal de Bougy : par exemple, en 1273, « in territorio de Ger-manie (= Germagny) sub *Montibus* »¹, etc. Les notaires du XIII^e siècle et d'une partie du XIV^e siècle ne paraissent pas avoir jugé qu'une confusion serait possible : ils savaient trop bien de quoi ils parlaient.

Une distinction finit par s'établir, grâce à des adjectifs : depuis 1400, et de façon constante jusqu'à la Révolution, la seigneurie orientale est appelée *Mont-le-Grand*, et l'occidentale *Mont-le-Vieux*. L'origine et le sens précis de ces qualificatifs pratiques posent des problèmes curieux :

La forme *Mont-le-Grand* apparaît en 1403². L'appellation *Mont-le-Vieux* se présente pour la première fois en 1388, en latin : « In dominio *Montis Veteris* »³ ; puis sous la forme romane en 1399 : « Amedeum de Virier, dominum de *Monloveys* », soit *Mont-lo-Veys*⁴.

Ce qui complique la question, c'est que dans la pièce authentique de 1388, que nous venons de citer, le Mont oriental est appelé *le-Neuf* : « Castellatum *Montis Novi* pro parte mea dicti Altaudi » ; quelques lignes plus haut, la précision « Altaudus dominus de Mont, miles » nous indique que cet Artaud est le dernier des sires de Mont, celui dont hérita Aymon de La Sarra ; tout, dans le document, indique que « Mons Novus » désigne

¹ *MDG*, XIV, p. 132.

² *MDR*, III, p. 691 : « Nob. et pot. vir Aymo condominus de Sarrata et dominus de Monte Magno in Gebenn. diocesi » ; et A. C. V., *Grosse Balay*, f° 77 v. : « Aymonis de Serrata domini de *Mont lo Grant.* »

³ A. C. V., C VII a 433.

⁴ *MDR*, III, p. 686.

Mont-le-Grand ; c'est, à notre connaissance, la seule fois que l'on rencontre le toponyme « Mont-le-Neuf », dont Charrière déduit à tort que l'abandon du château établi sur le « Pain de sucre » était alors chose faite¹.

L'appellation Mont-le-Neuf apparaît donc comme *accidentelle*, et je pense qu'il faut en attribuer l'invention au scribe plutôt qu'au peuple ; un nom donné par le consensus populaire, l'habitude du langage de tous les jours, n'eût pas disparu en vingt ans pour être remplacé de manière *constante* par l'expression Mont-le-Grand. Du reste, si l'histoire et l'examen des lieux justifient parfaitement le qualificatif de grandeur accordé au château et au bourg de l'orient, rien dans les faits ne rend compte de l'épithète de nouveauté : la position de Mont-le-Grand remonte en tout cas au X^e siècle et, même restauré vers le milieu du XIV^e siècle (par hypothèse), son bourg ne serait guère plus jeune que celui de Mont-le-Vieux, définitivement établi dans le premier quart du siècle. Puisque la paternité de l'expression semble bien revenir au notaire ou au greffier de 1388, demandons-nous pourquoi cet homme a jugé bon d'appeler la seigneurie d'Artaud Mont-le-Neuf, dans son acte. A mon avis, c'est que la langue courante appelait déjà le château occidental Mont-le-Vieux ; tout naturellement, pour distinguer son homonyme oriental, on a pris l'adjectif « le-neuf » : de cette manière, le scribe atteignait son but : *dans l'acte qu'il rédigeait* et où les deux seigneuries apparaissaient à chaque paragraphe, tout était clair, il n'y avait plus moyen de confondre les deux Monts, ni de chercher noise en s'en tenant à la lettre du jugement... Et, du même coup, le brave homme faisait sourdre une source de perplexité pour le chercheur des siècles à venir !

Si cette explication nous paraît la seule à justifier l'existence de l'expression Mons Novus en 1388, elle nous amène à nous poser une autre question, davantage en rapport avec le sujet de notre travail : pourquoi Mont occidental fut-il appelé « le Vieux », régulièrement, depuis 1388 ? Nous verrons, dans le chapitre traitant de l'évolution du bourg, que le village de Châtel, situé à quelque cinq cents mètres au N-N-E, paraît avoir

¹ La *Grosse Balay*, aux A. C. V., f° 177 sqq. nous montre un bourg et un château en pleine vie, à l'emplacement soi-disant abandonné.

progressivement succédé à la bourgade fortifiée, étroite et incommode ; on appelait « Mont » l'une et l'autre de ces agglomérations, ce qui est tout naturel ; une évolution pareille a fait appeler le village « Châtel », soit le château. Il est probable que l'on a distingué tout naturellement, dans le pays, entre Mont « le vieux », soit le complexe fortifié dominant Bugnaux, et Mont « le neuf », soit le village qui se développait près du grand plateau d'Essertines. Bien que Châtel ne soit pas appelé par les textes anciens Mont-le-Neuf, mais simplement « Mont », sa qualité d'héritier du Bourg me paraît indiquer que le fort de Mont occidental est appelé « le Vieux » par opposition au village « moderne », et non par opposition au Mont oriental.

En résumé, Mont oriental est justement appelé « le Grand » par rapport à l'agglomération moindre de l'ouest ; Mont occidental est appelé « le Vieux » par rapport à Châtel. Cela vient de ce que les habitants des deux seigneuries, quand ils ont progressivement perfectionné leur vocabulaire toponymique, n'ont pas raisonné de façon unique : les noms se sont fixés indépendamment dans chacun des territoires.

Le château occidental de Mont portait un autre nom encore, qui est assez énigmatique. Le voici, d'après les Grosses de reconnaissances :

En 1404, « Castrum Montis Veteris »¹ ; en roman : « Cas-trum de Mont lez Vez seu Mont de Lay »². En 1493 : « Castrum de Monte Veteri seu de Monte de Bay »³. En 1543 : « Castrum de Monte Veteri seu de Monte de Baz »⁴.

L'examen général des trois Grosses montre que les commissaires se servaient autant que possible de la dernière reconnaissance faite, la copiant souvent, et se contentant de changer les noms des tenanciers ; c'est ainsi que les noms des voisins sont fréquemment ceux de la Grosse précédente... Le deuxième nom de notre château a été copié maladroitement, ce qui explique sa transformation *Lay*, *Bay*, *Baz* ; cela nous indique par la même occasion que l'expression copiée n'était plus comprise, et

¹ A. E. F., *Grosse Balay*, f° 134 v.

² Ibid., f° 88 v.

³ *Quisard*, f° 321 v.

⁴ *Lando*, f° 2 r.

probablement tombée en désuétude. Sa forme la plus ancienne est probablement un écho assez fidèle d'une ancienne manière de distinguer le Mont occidental, et dont je ne connais aucun autre témoin. Ce toponyme aurait lentement fait place à celui que fit donner au château et au bourg la construction et le développement de Châtel : Mont-le-Vieux. Je ne serais pas étonné qu'il fût le nom primitif de l'établissement.

Sa signification n'est pas claire ; peut-être ce mot se rattache-t-il à Laya, Leya, pour l'Aya, désignant une fortification, un retranchement (cf. Haie) ? Des toponymes de cette famille existent dans la région, entre autres près du château de Mont-le-Grand¹ et de celui de Bioley². Le nom du château de Léaz, construit sur le Rhône entre la Cluse et Bellegarde, existe sous les formes Laia, Laya, Aya (1324), génitif Ayae³ ; la forme française Léaz (prononc. « Léa ») est proche de notre Mont de Lay. Je ne pense pas qu'il faille le rapprocher des « Lay, Lex, Lué » fréquents dans les Alpes, et désignant une pente rocheuse ou aride⁴.

La colline où se trouvent les ruines de Mont-le-Vieux est appelée maintenant « Le Malagny ». L'apparence gallo-romaine de ce toponyme ne doit pas nous tromper. Ce nom n'a été donné que tardivement à l'endroit, bien après la disparition du castrum ; il paraît avoir été d'abord un nom commun, se rapportant peut-être à un état du terrain ou à un genre de culture. Le Rentier de Jean-Isaac du Martheray, de Bugnaux (1780 sqq., aux Arch. de Favières) nous apprend qu'en 1775, ce du Martheray renonça à la dîme d'une année, due par Jean-François Poustif à cause de « son Mallagny », (p. 6) ; en 1784 déjà, il y est question de la dîme « de son Mallagny », portant sur toutes les graines, y compris le chanvre (p. 7). Or, le plan de Saillaux (1780, aux Arch. de Favières) nous montre que ce même Poustif, de Châtel, cultivait une chenevière et un jardin sur l'emplacement du bourg (lettre B du Plan annexé à notre travail).

¹ Cf. A. C. V., *Grosse Balay*, f° 179 r. et v.

² A. C. V., Plan de Burtigny au XVIII^e s.

³ MDG, XIII², p. 248.

⁴ JACCARD, *Toponymie*.

La position militaire de Mont-le-Vieux

Comme la plupart des châteaux médiévaux de notre pays, la petite place forte de Mont-le-Vieux est un site dont les défenses naturelles suffisent presque à assurer une sécurité convenable ; perché sur son promontoire, il donnait une vue générale sur les abords immédiats : Combes de Grôle et de Châtel, pentes sud-orientales du Seugey, région de Bugnaux. Les points où l'on pouvait approcher le plus du fort, sans être vu (compte non tenu des forêts qui ont pu changer, et être supprimées pour motif militaire) sont à 400-500 m., et séparés de Mont par des combes profondes de 60 à 80 m., aux pentes rapides.

De trois côtés, sauf au nord, l'inclinaison des côtes situées au-dessous des murailles complique et retarde les mouvements de l'assaut. Comme nous le verrons, l'accès le plus facile, par la crête septentrionale, était coupé par un fossé ; de pareils travaux ont été exécutés sur les fronts occidental et méridional.

De toutes manières, le terrain se prêtait admirablement à l'établissement d'un fort ; le seul problème critique était le ravitaillement en eau : la source la plus proche est aux Chentres, distante d'environ 250 m. ; a-t-elle été amenée à Mont ? ce n'est pas impossible, mais nous n'en savons rien. Le système des citernes a pu être adopté ; mais il n'est guère satisfaisant dans ce secteur de La Côte, où il pleut relativement peu.

On comprend que l'architecte militaire médiéval se soit laissé tenter par cet emplacement. Pourtant, il existe, presque tout le long des collines, de Mont-le-Grand à Begnins, des positions bien aussi favorables : pourquoi la crête séparant les combes de Châtel et de Grôle fut-elle choisie ? La partie orientale de La Côte n'entrant pas en ligne de compte, appartenant de vieille date aux sires de Mont-le-Grand. Restait le secteur long de six à sept kilomètres allant de la région sise immédiatement à l'est de Bugnaux jusqu'à Begnins.

L'examen des anciennes voies de communication du pays permettra de mieux comprendre. Durant le haut moyen âge, la partie nord-est du Comté Equestre était traversée par quelques

routes de première importance, servant à des communications lointaines, et remontant à l'époque romaine au moins¹ :

a) Genève-Lausanne-Mont-Joux : passant par Nyon et Perroy, elle ne s'écartait guère du Léman. C'est une route romaine.

b) Pays de Gex - Lac de Neuchâtel, etc. : elle passait par Gingins, Bursins, Aubonne, Bussy, etc. Se rapprochant beaucoup du tracé a) entre la Promenthouse et l'Aubonne, pour suivre les coteaux, elle avait certainement un raccordement avec elle (Bursins-Bursinel? Perroy?) Route romaine.

c) Saint-Claude - Romainmôtier - Neuchâtel, etc. : franchissant le Jura par le col de Saint-Cergue, elle traversait Bassins, Bière et Montricher. Elle possédait un raccordement avec b) par Gimel et Mont-le-Grand (ligne directe Genève-Romainmôtier), signalé par Viollier comme romain déjà ; un autre, appelé chemin des Rémiens au XVIII^e siècle, allant de Bassins à Aubonne par le crêt de La Côte, n'est probablement que médiéval (directe Saint-Claude-Lausanne-Mont-Joux).

Le blocus de la route a) était quasi impossible, en raison de l'étendue des plaines : une place forte aurait été tournée trop facilement : Rolle et Morges n'auront d'importance militaire véritable qu'au moment où la puissance savoyarde aura besoin de solides bases à l'extrémité septentrionale de ses communications lacustres. Les cheminements terrestres ont certainement eu beaucoup moins d'influence que la navigation dans l'établissement de ces châteaux riverains.

La route b) était contrôlée au XII^e siècle déjà à Aubonne, position exceptionnellement favorable sur une coupure du terrain dont les hommes ont fait une limite politique au moins dès l'époque romaine. Le raccordement avec c) passait immédiatement à côté des fortifications de Mont-le-Grand.

Un axe de circulation semble avoir été particulièrement important pour les seigneurs de Cossonay-Prangins : celui qui unissait leurs « capitales » ; or, remontant sa vallée, la seigneurie d'Aubonne, appuyée au sud-ouest sur celle de Mont-le-Grand, pouvait devenir un coin dangereusement introduit au beau

¹ Cf. VIOILLIER, *Carte archéologique du canton de Vaud*.

milieu de cheminements importants et discrets. Il convenait donc de veiller au grain, et de disposer les centres féodaux de la région Promenthouse-Saint-Georges-Bugnaux de telle manière qu'ils puissent s'opposer à toute surprise désagréable dans le secteur du Seugey. Or, les débouchés méridionaux naturels du triangle Essertines-Saint-Georges-Burtigny sont particulièrement pratiques par les lignes de la Serine (descendant vers Vich) et les combes de Bugnaux (descendant vers Tartegnin et Germagny).

Le premier de ces débouchés sera contrôlé par le fort de Bioley, à 900 m. au sud-ouest de l'église de Burtigny, position qui permet de tenir les passages de la rivière et, en même temps, de rester à portée de la zone d'accès facile située au nord de Begnins.

Le second recevra pour serrure Mont-le-Vieux, dominant directement les deux descentes du plateau d'Essertines vers la plaine côtière, tout en étant à portée du chemin des Rémiers (Aubonne-Seugey-Burtigny).

Le fort de Mont fut-il construit sur une crête vierge, ou succéda-t-il à un établissement plus ancien ? nous l'ignorons pour l'instant. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il dut son importance médiévale à sa situation de vigie dégagée, placée sur le front des terres équestres appartenant aux Cossonay-Prangins, et près d'une importante rocade entre les routes de grandes communications. Les raisons qui ont milité en faveur du choix de cet emplacement rappellent beaucoup les qualités de la position de Mont-le-Grand sur le raccordement b) c).

A 400 m. à l'est-nord-est du château, sur la colline appelée le Tantou, on remarque les vestiges d'une fortification très primitive, appelée la Motte-à-Vy par déformation de *Motta Vi*, la Vieille Motte. (Vetus Mota en 1404.)¹ On distingue une butte et quelques vagues traces de fossé au nord-nord-est. Située encore dans la seigneurie de Mont-le-Vieux, mais à moins de 300 m. de la frontière, ce fortin peut dater du haut moyen âge et n'avoir aucun rapport tactique avec Mont-le-Vieux ; mais il peut aussi être un ouvrage léger de flanquement lointain construit pour étendre un peu vers l'orient les possibilités de surveillance sur Mont-le-Grand. Toutefois, de la *Motta Vi*, on ne

¹ A. E. F., *Grosse Balay*, f° 138 r.

voit pas le château de Mont-le-Grand. Il est utile de se souvenir que, lors de l'expansion savoyarde, les de Mont adoptèrent une politique moins courageuse que les de Prangins : ces derniers eurent donc d'excellentes raisons de se méfier de ces voisins à tendances « collaborationnistes »¹.

D'autres points fortifiés, datant d'époques indéterminées, ont existé dans le secteur de Mont-le-Vieux : *a*) en 1404, Richard du Croset (à l'est de Bugnaux) possède une vigne « Ou Chastellet »² ; *b*) dans la Combe de Grôle, à l'endroit où le chemin de la Chandelle rejoint la route moderne descendant sur Bugnaux, on voit encore des restes qui pourraient avoir appartenu à une position avancée.

Rappelons enfin le fort, dont on distingue les ruines (motte, fossé, trace de tour carrée et de bâtisses) au débouché oriental des Vaux de Vincy³.

Parmi toutes ces fortifications, y compris le château de Bioley, Mont-le-Vieux est la seule à avoir durablement survécu à l'écrasement de la fin du XIII^e siècle. Etant le mieux situé, il fut restauré et développé et devint le centre unique des terres prises aux Prangins au nord de la Promenthouse.

OLIVIER DUBUIS.

(A suivre)

¹ Voir plus haut, p. 55.

² A. E. F., *Grosse Balay*, f° 140 v. ; elle se retrouve en 1543 : *Grosse Lando*, f° 225 r., dans le territoire de Bugnaux.

³ A. T. F., 512.550/147.300 ; cf. BLONDEL, dans les *Mélanges Charles Gilliard*, p. 222-224, qui en a découvert l'histoire partiellement.